

# PLAN D'ACTION

## POUR UN MILIEU SÉCURITAIRE ET BIENVEILLANT



École  
Papillon-d'Or

Adopté par le conseil d'établissement le 10 octobre 2023

Numéro de résolution : **A VENIR**

Mise à jour septembre 2023

## Composition du comité

Équipe du plan d'action pour un milieu sécuritaire et bienveillant :

- ↪ Christian Landry, Direction;
- ↪ Karlyne Rhéaume, Direction-adjointe;
- ↪ Julie Lecomte, Responsable école;
- ↪ Josée Lapierre, Technicienne en éducation spécialisée.

## Mandat du comité de travail

- ↪ Mobiliser en continu l'ensemble du personnel, des élèves et des parents;
- ↪ Contribuer à la réflexion liée à la lutte contre la violence et l'intimidation;
- ↪ Identifier les priorités, les objectifs, les moyens retenus et prévoir les modalités d'évaluation des actions;
- ↪ Proposer des stratégies ou activités de formation à l'intention du personnel de l'école dans la lutte à la violence et l'intimidation.

## Modalités de soutien

Les professionnels au service des ressources éducatives du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB) ont comme mandat d'aider le comité dans l'analyse des données recueillies et de soutenir ce dernier dans l'actualisation des outils en lien avec la mise en place des actions liées au plan de lutte.

## Mise en contexte

L'article 56 de la loi sur l'instruction publique vise à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école. Elle précise les devoirs et responsabilités des acteurs concernés et prévoit qu'un centre de service scolaire doit veiller à ce que chacune des écoles offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence.

## Analyse de la situation – Portrait du milieu

L'École Papillon-d'Or est une école alternative où nous misons plutôt sur l'enseignement explicite des comportements attendus, sur la modélisation du comportement et sur la résolution de conflits plutôt que sur la punition. Des conséquences logiques et éducatives ont été ciblées avec les élèves et sont appliquées en vue d'encourager ceux-ci à adopter un comportement responsable. Au printemps 2023, le comité du plan de lutte a réalisé un sondage auprès des élèves de la 3<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> année afin d'analyser la situation de notre école.

Nous avons constaté que l'intimidation n'est pas un problème majeur. Selon nos résultats, suite au sondage, les résultats saillants :

- ↪ 89% de nos élèves se sentent en sécurité dans l'école;
- ↪ 89% de nos élèves se sentent en confiance de parler à un adulte;
- ↪ 97% de nos élèves reconnaissent qu'il y a une surveillance adéquate;
- ↪ 91% aiment venir à l'école;
- ↪ 54% trouvent que les règles sont justes;
- ↪ 76% reconnaissent qu'ils ont les punitions qu'ils méritent.

Notre défi est d'uniformiser les interventions (conséquences logiques), de départager la punition de la conséquence logique et de travailler les choix de conséquences logiques avec l'ensemble du groupe.

## Définitions

### **VIOLENCE**

Toute MANIFESTATION DE FORCE, de forme verbale (dévaloriser, insulter et contrôler), écrite (pousser, frapper, coups ou cracher), (provocations verbales, harcèlement, ridiculiser, diffamation, exclusion, manipulation) ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet de d'engendrer un sentiment de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens

### **INTIMIDATION**

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou indirectement, y compris dans le cyberspace, es rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer un sentiment de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

### **CYBERINTIMIDATION**

Utilisation des technologies de communication telles qu'Internet, les sites de réseautage social, les sites Web, le courriel, la messagerie texte, la messagerie instantanée ou toutes autres plateformes ou moyens électroniques pour intimider une personne à répétition ou la harceler.

### **CONFLIT**

Un conflit est une lutte et un affrontement d'intérêts, d'opinions ou même de principes. Le conflit se trouvera toujours dans la société; car la base du conflit peut varier pour être personnelle, raciale, de classe, politique et internationale.

### **TAQUINERIE**

S'amuser à irriter, à contrarier quelqu'un dans de petites choses et sans méchanceté.

## Intention du plan

Prévenir et lutter contre la violence, l'intimidation et le harcèlement afin d'offrir un milieu sain et sécuritaire à tous les élèves et le personnel de l'école.

## Mesures de prévention

À l'école Papillon-d'Or, tous les élèves (maternelle à la 6<sup>e</sup> année) reçoivent des ateliers sur les habilités sociales et contre l'intimidation.

Exemples :

- ↳ Référents visuels;
- ↳ Tutorat, multi-âge;
- ↳ Démarche d'intervention éducative : Mettre des outils dans un cartable (pamphlet éducatif avec définition des conflits, taquinerie, quoi faire si victime ou témoin d'intimidation) ;
- ↳ Visite de professionnels externes venant offrir des ateliers de sensibilisation;
- ↳ Ateliers, jeux de rôle;
- ↳ Informations destinées aux parents dans une perspective de co-éducation;
- ↳ D'autres mesures peuvent être ajoutées en cours d'année selon les événements.



## Mesures visant la collaboration des parents

Selon notre philosophie, la collaboration des parents est essentielle pour la réussite et le bien-être des élèves. Les parents sont invités à participer aux activités de l'école et aussi aux sorties éducatives. De plus, des moyens de communication diversifiés pour rejoindre les parents sont mis en place comme des rencontres de parents, portfolio et plan d'intervention. Voici les moyens pour favoriser la collaboration avec les parents : communication, suivi, partenariat avec le parent, l'enfant et l'enseignante.

## Modalités de signalement ou de plainte et suivi

Ces modalités sont faites une fois par mois par l'intervenante :

- ↳ Évaluer le suivi des interventions;
- ↳ Chronologie des interventions;
- ↳ Appel aux parents.

Le personnel de l'école est disponible en tout temps pour recevoir des dénonciations de situations d'actes de violence et d'intimidation. Celui-ci répondra dans un délai adapté à la situation.

ENSEMBLE CONTRE

**l'intimidation!**

## Actions prises

La direction et le personnel de l'école doivent:

- ↪ Recueillir l'information et assurer la sécurité des élèves impliqués;
- ↪ Analyser la situation et la possibilité de récurrence;
- ↪ Identifier les besoins et élaborer un plan des mesures appropriées à appliquer pour tous les acteurs;
- ↪ Informer les intervenants impliqués auprès des élèves concernés de la situation et des mesures mises en place;
- ↪ Compléter un billet d'information;
- ↪ Enseigner de façon explicite les comportements attendus;
- ↪ Planifier un suivi auprès des victimes et des auteurs afin de s'assurer que la situation soit réglée;
- ↪ Consigner les faits et les interventions au dossier de l'auteur afin de dresser un portrait juste de la situation et des antécédents de violence ou d'intimidation;
- ↪ Communiquer avec les parents des élèves concernés et, au besoin, planifier une rencontre avec ceux-ci.

L'élève se doit lui aussi de dénoncer à un adulte de l'école toute situation d'intimidation ou de violence vécue ou observée qu'il soit témoin, auteur ou victime.



## Mesures de confidentialité

Tout au long de l'année, nous soulignons l'importance de la confidentialité. Nous avons recours à des autorisations de partage d'informations, en cas de besoin. Toute information reçue sera traitée de façon respectueuse et confidentielle. Seulement les personnes impliquées seront avisées. Des éléments de confidentialité sont à prendre aux divers temps de l'intervention (communication avec les parents, partenaires et l'ensemble du personnel qui assure un suivi auprès des élèves impliqués). Une personne peut dénoncer l'auteur d'un acte de violence ou d'intimidation de façon anonyme. Toutefois, nous nous devons de dénoncer tout geste qui pourrait causer préjudice à une tierce personne.

Signaler un événement ou faire une plainte peut être stressant ou intimidant pour un parent et plus particulièrement pour un élève.

Des moyens sont mis en place à l'école afin de faciliter la dénonciation.

### UN ÉLÈVE PEUT :

- ↳ Rencontrer l'éducatrice spécialisée de l'école;
- ↳ Informer un enseignant ou un membre du personnel en qui il a confiance;
- ↳ Laisser un message à la direction.

### UN PARENT PEUT :

- ↳ Faire un appel téléphonique à l'éducatrice spécialisée ;
- ↳ Faire un appel téléphonique ou un courriel à la direction afin de signaler un événement ou une situation;
- ↳ Prendre un rendez-vous avec la direction.



## Mesures de soutien et d'encadrement

- ↪ Surveillance accrue aux endroits plus à risque.
- ↪ Référence aux services d'aide du CSSOB ou auprès des partenaires externes d'accompagnement; Ex : Le personnel établit des moyens pour limiter les contacts entre les élèves concernés selon la situation.
- ↪ Un appel aux parents peut aussi être fait pour expliquer les mesures de soutien mises en place et demander leur collaboration au besoin.
- ↪ Rencontres de groupes.
- ↪ Rencontres individuelles.
- ↪ Soutenir individuellement et outiller les victimes, les témoins et les auteurs. ⇒ Chaque élève impliqué pourrait avoir un suivi à court, moyen ou long terme selon la situation et les impacts sur celui-ci.
- ↪ Outiller les victimes, les témoins et les auteurs afin qu'ils développent et adoptent les comportements attendus; Ex : Ateliers d'habiletés sociales, rencontres individuelles avec l'éducatrice spécialisée, système de renforcement du comportement positif, accompagnement personnalisé, etc



## Sanctions disciplinaires

La direction et l'éducatrice spécialisée analysent la situation en tenant compte des éléments suivants :

- ↪ L'âge de l'élève;
- ↪ La gravité de la situation;
- ↪ Les circonstances;
- ↪ L'historique des comportements de l'élève;
- ↪ Les interventions antérieures
- ↪ Les risques de récurrence;
- ↪ Le jugement professionnel.



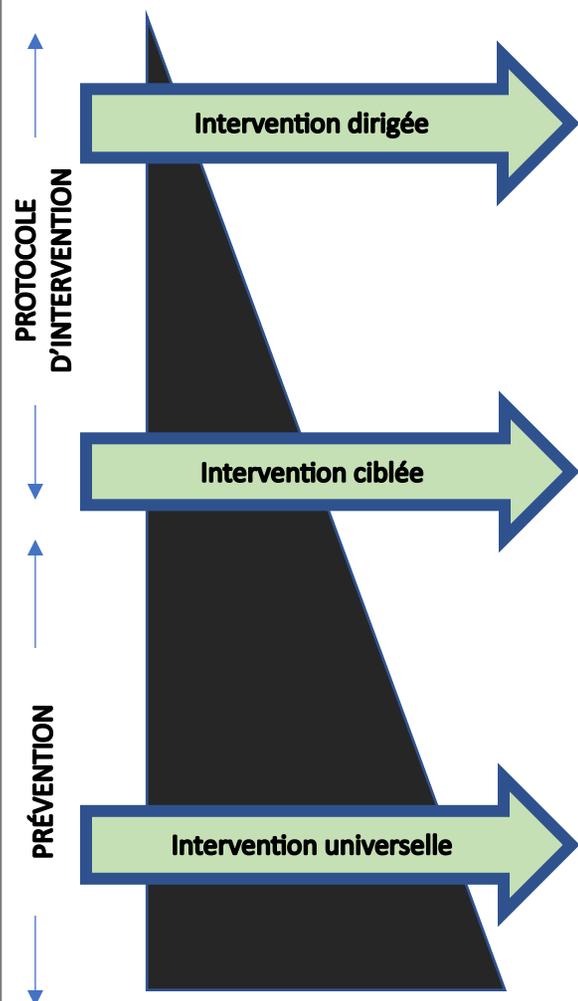
La direction exercera un jugement pour chacun des cas analysés.

## Suivi des situations

- ↪ Agir avec bienveillance en faisant régulièrement un retour auprès de l'élève ciblé pour s'assurer que les gestes ne se sont pas répétés et que l'élève a obtenu l'aide nécessaire.
- ↪ Encourager fortement l'élève à venir nous informer si d'autres événements surviennent.
- ↪ Porter une attention soutenue pour veiller à ce que les interactions demeurent respectueuses en tout temps.
- ↪ Selon l'évaluation de la situation, un suivi individuel avec les élèves concernés pourrait avoir lieu.
- ↪ Une communication aux parents pourrait être effectuée au besoin.
- ↪ Rappeler l'importance de la collaboration parents-école et les inciter à nous contacter s'ils croient que la situation perdure.

# Prévention et protocole d'intervention

Actions lors d'un acte d'intimidation ou de violence, mesure de soutien ou d'encadrement pour un élève victime, témoin et auteur.



<p><b>Interventions intensives, personnalisées et spécialisées</b> pour élèves à haut risque (Manifestation récurrentes ou sévères de violence ou d'intimidation)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Arrêt d'agir ;</li> <li>↳ Interventions et mesures graduées de 1 à 4 (voir annexe) ;</li> <li>↳ Plan d'intervention ou de travail ;</li> <li>↳ Collaboration des parents ;</li> <li>↳ Recours aux ressources professionnelles de l'école ou de la communauté. ex : policier.</li> </ul>	
<p><b>Intervention en petits groupes ou individuelles, appuis ciblés pour les élèves à risque</b></p>	
<p><b>Actions prises :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Évaluer rapidement l'événement ;</li> <li>↳ Rencontrer la victime et lui offrir le soutien et l'accompagnement nécessaire ;</li> <li>↳ Offrir des mesures de protection au besoin ;</li> <li>↳ Intervenir auprès de celui qui commet l'acte ;</li> <li>↳ Rencontrer les témoins ;</li> <li>↳ Informer les parents ;</li> <li>↳ Assurer le suivi.</li> </ul>	<p><b>Mesures de soutien et d'encadrement :</b></p> <p><u>Après de la victime :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Écouter, évaluer la détresse, rassurer ;</li> <li>↳ Référence à l'interne ou à l'externe.</li> </ul> <p><u>Après des témoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Différencier, dénoncer, rapporter ;</li> <li>↳ Aider à anticiper les situations.</li> </ul> <p><u>Après de celui qui commet l'acte:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Arrêt d'agir : retrait, suspension interne, réparation ;</li> <li>↳ Défaire les justifications, réparation...</li> </ul>
<p><b>Méthode appliquée à l'ensemble du milieu éducatif Élèves-Personnel-Environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Compréhension commune des types de violence (élèves, intervenants, parents) ;             <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Développement des compétences sociales ;</li> <li>↳ Programmes de prévention ;</li> <li>↳ Gestion des conflits ;</li> <li>↳ Rôle des témoins, choix des victimes et celui qui commet l'acte ;</li> </ul> </li> <li>↳ Établissement de règles de conduite connues de tous et appliquées par tous ;</li> <li>↳ Gestion de classe (identification du comportement attendu, modélisation, accompagnement TES, appel aux parents). Participation des élèves et des parents à la vie de l'école.</li> </ul>	

## Comportements sexualisés et violences sexuelles

Le présent document a pour but de préciser les interventions à réaliser lors de violences sexuelles et de comportement sexualisés en milieu scolaire pour les élèves de moins de 18 ans.

1<sup>er</sup> intervenant : personne qui est témoin ou à qui la situation est rapportée en premier lieu (surveillant, enseignant, éducatrice service de garde, etc.)

2<sup>e</sup> intervenant : La personne à qui l'on confie la situation (TES, direction d'école).

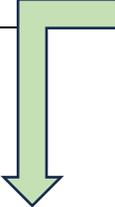
### Comportements sexualisés

	Définitions	Exemples
<b>Comportements sexualisés sains ou naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Découlent d'une curiosité naturelle et correspondent à l'âge ou au niveau de développement de l'élève;</li> <li>↳ Ne suscitent pas d'émotions (peur, honte) sur les personnes impliquées;</li> <li>↳ Contexte d'exploration sexuelle entre des élèves du même âge ou de niveaux semblables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Des élèves de 1<sup>re</sup> année montrent leurs parties intimes</li> <li>↳ Des élèves dessinent des organes génitaux</li> <li>↳ Des élèves jouent à la tag en se touchant les fesses</li> </ul>
<b>Comportements sexualisés préoccupants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Ne correspondent pas à l'âge ou au niveau de développement de l'élève;</li> <li>↳ Répercussions négatives sur le jeune ou d'autres personnes (émotions ressenties)</li> <li>↳ Persiste malgré les interventions adéquates d'adultes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Des garçons lèvent la jupe des filles malgré des interventions</li> <li>↳ Des élèves se mettent au défi de toucher au plus grand nombre de fesses</li> </ul>

### Attitudes et posture à privilégier lors d'une intervention

- ↳ Limiter l'intervention;
- ↳ Intervenir sur le comportement;
- ↳ Éviter de culpabiliser ou de moraliser;
- ↳ Rester calme et bienveillant;
- ↳ Limiter l'intervention auprès de l'élève ou des élèves concernés pour assurer la confidentialité et éviter la stigmatisation;
- ↳ Intervenir sur le comportement et non la personne.

## Protocole d'intervention du 1er intervenant

L'élève est seul 	L'élève est en groupe 
S'approcher de l'élève ou du groupe pour intervenir	
	<b>VÉRIFIER</b> l'état des autres élèves impliqués et <b>ÉVALUER</b> si l'intervention doit être faite en groupe ou individuellement
Donner une consigne claire et précise pour faire cesser un comportement et sécuriser l'élève ou le groupe	

## Protocole d'intervention du 2e intervenant

1. Rencontre individuellement le(s) élèves :  
Questionner l'élève par des questions ouvertes et non suggestives afin de mieux comprendre la situation.
2. Identifier le comportement en tenant compte des éléments suivants :
  - ↗ Différence d'âge;
  - ↗ Lien entre les élèves;
  - ↗ Émotions ressenties;
  - ↗ Impact causé;
  - ↗ Contexte;
  - ↗ Fréquence;
  - ↗ Réaction des autres élèves.
3. Déterminer la nature du geste :
  - ↗ Sain ou naturel;
  - ↗ Préoccupant;
  - ↗ Violence ou abus sexuel (se référer au protocole);
  - ↗ Laisser une trace de l'intervention dans le dossier SPI de l'élève.



## Moyens de soutien

- ↪ Rester vigilant face aux élèves concernés;
- ↪ Rencontrer individuellement les élèves;
- ↪ Informer les parents et les professionnels scolaires et partenaires qui œuvrent auprès de l'élève au besoin;
- ↪ Appliquer les mesures de soutien auprès des élèves impliqués;
- ↪ Intensifier le soutien pour les comportements préoccupants;
- ↪ Consulter au besoin des partenaires.

## Suivi

- ↪ Revoir le(s) élève(s) au besoin;
- ↪ Ajuster les mesures d'encadrement ;
- ↪ Formation du personnel;
- ↪ Atelier aux élèves par la CP éducation à la sexualité;
- ↪ Collaborer avec la famille si le comportement est récurrent;
- ↪ Faire un retour auprès des membres **du personnel concerné**.



## Abus sexuels

Lorsqu'il y a raison de croire qu'un enfant de moins de 18 ans subit un abus sexuel, la loi oblige de signaler au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) sans délai, et ce, dans l'une des deux situations :

- ↪ Lorsque l'enfant subit des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, incluant toute forme d'exploitation sexuelle;
- ↪ Lorsque l'enfant encourt un risque sérieux de subir des gestes à caractère sexuel avec ou sans contact physique, incluant toute forme d'exploitation sexuelle.

Ce n'est pas le rôle de l'école de faire enquête, mais de signaler les inquiétudes lors de dévoilement. Il n'est pas nécessaire d'avoir une certitude pour signaler. Toute situation doit être rapportée à une TES et à la direction d'école qui s'occupera de coordonner les interventions.

## Protocole d'intervention

Demander à la TES de rencontrer l'élève :

- ↪ Écouter l'élève sans poser de questions ni porter de jugement;
- ↪ Évaluer le niveau de risque pour l'élève;
- ↪ Signaler à la DPJ et collaborer avec celle-ci;
- ↪ Prendre des notes;
- ↪ Aviser la direction de l'école.



**\*Toute information doit rester confidentielle.**

## Sextage lors d'un partage d'images intimes

Action d'envoyer un message à caractère sexuel transmis par l'entremise d'internet ou toutes formes d'appareils technologiques. Il peut prendre la forme de mots, de photos ou de vidéos.

Demander à la TES de rencontrer l'élève

- ↪ Écouter l'élève sans poser de questions ni porter de jugement;
- ↪ Évaluer le niveau de risque pour l'élève;
- ↪ Prendre des notes;
- ↪ Aviser la direction;
- ↪ Rencontrer individuellement les élèves impliqués. S'il s'agit d'élèves plus âgés qui sont dans une autre école, aviser le policier scolaire;
- ↪ Sensibiliser les élèves concernés des impacts personnels et légaux;
- ↪ Communiquer avec les parents.

## **ANNEXE 1**

### **LA VICTIME**

- ↪ Supporter et rassurer la victime sur la prise en charge de la situation.
- ↪ Vérifier le sentiment de sécurité et mettre en place les moyens qui lui permettront de se sentir en sécurité.
- ↪ Aider la victime à identifier les situations à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter.
- ↪ Évaluer les besoins de soutien et de suivi.
- ↪ Prévoir des rencontres de suivi pour surveiller l'évolution de la situation et la récurrence.
- ↪ Prévoir une rencontre de médiation au besoin.
- ↪ S'agit-il de gestes isolés ou récurrents?

### **Quelle est sa perception par rapport à l'intimidation subie?**

- ↪ L'élève victime d'intimidation est-il également un élève qui commet l'acte?
- ↪ Quels sont les signes et symptômes de détresse (maux de ventre, perte d'appétit, ne veut plus venir à l'école)?
- ↪ Qui sont les élèves victimes? Un élève? Plusieurs élèves?

### **LES TÉMOINS**

#### **Intervenir pour le ou les témoins**

- ↪ Comment décrit-il ce qui est arrivé?
- ↪ Pourquoi est-ce un incident d'intimidation?
- ↪ À quel moment a-t-il décidé de demeurer sur place ou d'observer l'incident d'intimidation?
- ↪ Est-ce que sa présence a pu avoir une influence sur le comportement de l'élève qui intimidait et comment?
- ↪ Quels étaient ses sentiments lorsqu'il a regardé l'incident d'intimidation?
- ↪ Comment se sent-il maintenant face à cet incident?
- ↪ Selon lui, comment se sentait l'élève qui a subi l'intimidation?
- ↪ Qu'aurait-il pu faire autrement, soit pour intervenir, soit pour prévenir l'incident?
- ↪ Que pourrait-il faire maintenant pour que l'élève victime d'intimidation soit plus heureux à l'école et qu'il se sente en sécurité?

## Intervenir auprès des témoins

Il est important de :

- ↪ L'encourager à dénoncer.
- ↪ Le renseigner sur ce qui doit être fait la prochaine fois.
- ↪ Ne pas banaliser son implication dans l'augmentation et la diminution du phénomène.

## CELUI QUI A COMMIS L'ACTE

Intervenir auprès de celui qui commet l'acte

Comment analyser

- ↪ L'élève a-t-il déjà vécu l'intimidation?
- ↪ S'agit-il de gestes isolés? Récurrents? Évaluer la fréquence.
- ↪ Depuis combien de temps les gestes d'intimidation sont-ils présents?
- ↪ Quel est le niveau de gravité de ces gestes?
- ↪ Est-ce que les gestes résultent de l'impulsivité?
- ↪ L'élève collabore-t-il à l'intervention?
- ↪ L'élève démontre-t-il de l'empathie?
- ↪ Est-ce qu'il y a un rapport de force (physique, psychologique)?
- ↪ Identifier la présence d'intention ou non.
- ↪ Être clair sur le caractère inacceptable des gestes de violence.
- ↪ Dénoncer le rapport de force.
- ↪ Défaire les justifications.
- ↪ Mettre l'élève en mode solution/empathie.
- ↪ Rechercher la fonction du comportement d'intimidation (évaluer ses besoins de soutien, de suivi).
- ↪ Amener l'élève à trouver un moyen de réparer le tort causé.
- ↪ Faire appliquer la sanction ou le geste réparateur de façon immédiate, équitable, cohérente, et personnalisée selon la sévérité et la fréquence du geste posé.
- ↪ Prévoir des mesures de surveillance / de sécurité.
- ↪ Prévoir une rencontre de médiation au besoin.



## Évaluer la possibilité de récurrence

- ↪ Quel est le degré de sensibilité de l'élève qui intimide à ce que la victime pense et ressent?
- ↪ Quelle est sa capacité à comprendre?
- ↪ Utilise-t-il des justifications?
- ↪ Dénier : « Refus de reconnaître une réalité perçue comme étant traumatisante ».
- ↪ Banalisation : « C'est juste une farce ».
- ↪ Thèse de la provocation : « Il l'a cherché. » « Il l'a mérité parce que c'est un con. ».
- ↪ Thèse de la défense : « Je faisais juste me défendre, c'est lui qui a commencé. ».
- ↪ Circonstances particulières : « Ce n'est pas ma faute, je suis hyperactif. ».
- ↪ Démonte-t-il de l'empathie?
- ↪ Comprend-il les conséquences négatives de l'intimidation sur l'élève intimidé, sur lui et sur les témoins?
- ↪ Quelle est son ouverture à apprendre de nouvelles façons de penser, d'agir, ainsi que sa disposition à mettre en pratique ce qu'il aura compris et appris?
- ↪ L'élève peut-il reconnaître au moins en partie son acte (acceptation de sa responsabilité) ou au contraire rendre-il l'autre responsable de ce qui lui arrive?
- ↪ L'élève améliore-t-il son comportement avec le temps ou si, au contraire, son comportement se détériore?
- ↪ L'élève est-il capable de ressentir du remord, de la tristesse, ou de la honte?
- ↪ L'élève a-t-il une conception positive de lui-même?
- ↪ L'élève est-il capable de trouver par lui-même des éléments de solution à son problème et celui des autres?

